

INTRANET

Comité exécutif du 20 décembre 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue au salon de la mairesse, le 20 décembre 2017.

PRÉSENTS : Mme Josée Néron, mairesse, MM. Jonathan Tremblay, vice-président, Carl Dufour, Raynald Simard et Marc Bouchard, conseillers.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nadia Bergeron, attachée politique, M. Michel Potvin, observateur, M. Jean-François Boivin, directeur général et Mme Caroline Dion, greffière.

À 13 h 26, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

1. SNOWCROSS SAGUENAY – SOUTIEN FINANCIER;

VS-CE-2017-1485

CONSIDÉRANT la demande reçue pour la tenue de la 3e édition du Snowcross Saguenay;

CONSIDÉRANT les bris causés lors des deux dernières éditions de l'évènement à la Zone portuaire et les frais encourus pour effectuer les réparations estimées à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de soutien aux événements de déplacer l'évènement à la Zone ferroviaire de Chicoutimi, site répondant aux besoins du promoteur et permettant l'expansion de la piste et de l'évènement;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue pour assumer certains frais supplémentaires entraînés pour ce déplacement (aménagement du site : chapiteaux, toiles, machinerie, service sanitaire extérieur, chauffage);

CONSIDÉRANT l'implication du comité de soutien aux événements dans le suivi, en ce qui concerne le respect des normes exigées par les différents services municipaux dans le processus de réalisation des événements;

CONSIDÉRANT le dépôt de tous les documents nécessaires à l'octroi de la subvention et qu'ils seront archivés au bottin des organismes;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le versement d'une aide financière de 15 000 \$ à l'Organisme de Promotion et Reconnaissance des Ressources pour l'édition 2018 du Snowcross Saguenay qui se déroulera à la zone ferroviaire;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le budget de l'aide aux organismes (AO-2017-331).

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} février 2017

INTRANET

Comité exécutif du 20 décembre 2017

Adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 13 h 49.

MAIRESSE

GREFFIÈRE

CD/mg

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} février 2017

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 1^{er} février 2017